



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SÉANCE DU 5 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre, le cinq novembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29  
Nombre de conseillers en exercice : 27

Présents : 22  
Pouvoirs : 5  
Absent : 0

Date de la convocation : 30 octobre 2024

**PRÉSENTS:** MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, BARREAULT Mireille, MINEREAU Dominique, GARNIER Béatrice, DUFFAULT Laurent, BEUGIN Valérie, VERDUZIER Jean-Bernard, VERDUZIER Kevin, MOREAU Laurent, GRIFFON Gaëlle, CROC Bertrand, GOHIER Monique, PIAULET Christine, DEBIAIS Viviane, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, POISSON Jean-François.

**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :**

DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD  
GAUTHIER Guillaume représenté par D CHALLOT  
GABIGNON Christophe représenté par B CROC  
ROBIN Nadia représentée par C PIAULET  
SULLI Bruno représenté par B MASSONNEAU

**ABSENT :** /

**Secrétaire de séance :** Dominique CHALLOT

### DELIBÉRATION N°127

Rapporteur : Dominique CHALLOT

### OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 – BUDGET COMMUNE

Par délibération du 30 janvier 2024, le conseil municipal a approuvé le budget principal de la commune.

Au regard de l'état de consommation des crédits, il convient d'augmenter le budget des chapitres des charges à caractère général (011) et des charges de personnel (012). En effet, les dépenses réalisées sont supérieures au budget prévisionnel.

Sur le chapitre des charges à caractère général (011):

L'inflation 2023 a eu un impact sur les comptes 2024 de la commune. En effet, en début d'année, les prestataires prennent en compte l'inflation constatée par secteur d'activité. Les prix pratiqués (assurances, maintenances, transports etc.) ont donc été fortement impactés.

De même, les matériaux et les produits d'entretien ont connu une augmentation considérable cette année.

La hausse des prix des fluides a également impacté négativement ce chapitre de dépenses.

Il est à noter la hausse de la taxe foncière communale sur l'exercice 2024 car des bâtiments ont été réintégré dans le calcul de la taxe.

Sur le chapitre des charges de personnel (012):

La hausse du point d'indice appliquée au 1er juillet 2023 a pleinement pesé sur l'exercice 2024 (+47 200€/n-1), tout comme l'augmentation de 5 points d'indice pour tous les agents (+43 000€/n-1).

Par ailleurs, l'enveloppe de précaution consacrée aux remplacements n'a pas été suffisamment dotée.

Plusieurs services ont subi une augmentation considérable des charges de personnel liée aux remplacements sur l'exercice.

De même, la prime pouvoir d'achat attribuée conformément aux dispositions gouvernementales n'avait pas été budgétée sur l'exercice 2024 (+60 000€ /n-1).

Pour les recettes, les services Enfance et Jeunesse et Petite Enfance ont atteint un taux d'occupation maximal sur l'exercice : une fréquentation en hausse de l'ordre de 12 %. Les recettes liées (ch.70) et celles attribuées par la Caisse d'Allocations Familiales (ch.74) étant corrélées à la fréquentation, celles-ci sont donc attendues en hausse sur l'exercice 2024.

Les bases prévisionnelles sont connues sur la commune avec la publication de l'Etat 1259" qui permet d'estimer les recettes liées aux impôts locaux. Les recettes liées à la revalorisation des bases prévisionnelles (+3,9 % sur 2024) devraient donc être supérieures aux attentes (ch.731).

**Dépenses de fonctionnement : +310 000€**

**Chapitre 011 : "charges à caractère général"**

compte 60632 : + 60 000€

**Chapitre 012 : "charges de personnel"**

compte 64111 : + 250 000€

**Recettes de fonctionnement : +310 000€**

**Chapitre 70 : "produits des services"**

compte 7066 : +35 000€

**Chapitre 731 : "impositions directes"**

compte 73111 : + 100 000€

**Chapitre 74 : "dotations et participations"**

compte 7478222 : +30 000€

**Chapitre 75 : "Autres produits de gestion courante"**

compte 75888 : +145 000€

---

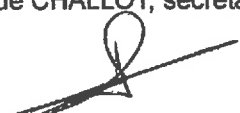
VU la délibération du 30 janvier 2024 approuvant le vote du budget primitif de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**approuve** la décision modificative ci-dessus sur le budget commune,

-**charge** M le Maire de son exécution.

<b>VOTE</b>
<b>UNANIMITÉ</b>

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
le 15/11/2024
